



CGT ET UFICT-CGT DU GRAND REIMS

MOTION DE SOUTIEN A NOTRE CAMARADE EMMANUEL BALDY

Non à la criminalisation de l'action syndicale !

En 2021 comme à d'autres moments, la CGT et l'UFICT-CGT du Grand Reims ont mené des actions syndicales lors de conseils communautaires ou municipaux.

Avec les agents, elles ont participé à l'occupation de l'hôtel de ville lors du mouvement social massif contre les 1607 heures, en 2021.

Or, la CGT et l'UFICT-CGT apprennent qu'une procédure disciplinaire est ouverte contre leur camarade Emmanuel BALDY par l'autorité territoriale du Muretain Agglo (31) pour une action syndicale conduite lors du Conseil Communautaire du 29 juin 2021.

Le conseil de discipline a été saisi. Il peut décider d'une exclusion de fonctions jusqu'à un an.

A cela s'ajoutent une convocation à la Gendarmerie...

En fait ce que reproche l'autorité territoriale reproche à notre camarade, c'est d'avoir fait son travail de syndicaliste en organisant une lutte qui a rassemblé un grand nombre d'agents de Muretain Agglo, déterminés à combattre, comme dans beaucoup d'autres collectivités les dispositions de la loi de transformation de la fonction publique de 2019.

Celle-ci vise entre autres la destruction du statut de la Fonction Publique. Dans la fonction publique territoriale, elle remet en cause, notamment, tous les régimes dérogatoires sur le temps de travail et impose le passage à 1607h par an.

Les agents du Muretain Agglo ont refusé ce recul social et n'ont fait que défendre leurs revendications dans un mouvement social organisé et responsable.

Avec d'autres organisations de la CGT, la CGT et l'UFICT-CGT du Grand Reims :

- **Exigent l'arrêt de toutes les menaces, tentatives de pression et d'intimidation à l'encontre de notre camarade Emmanuel BALDY**
- **Exigent l'abandon de la procédure disciplinaire,**
- **Se mobilisent contre toutes les formes de discrimination et de criminalisation de l'activité syndicale,**

Reims, le 17/01/2022

REFERENCE : 20220111 – 014 – SOUTIEN E BALDY - KL